

PROGRAMME DE FORMATION

ÉQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION - 3 h

Objectif pédagogique	<p>L'équipier de première intervention est en mesure d'intervenir rapidement en cas de début d'incendie avec les moyens mis à disposition pour traiter l'incendie lorsqu'il le peut, sécuriser la zone afin de faciliter l'intervention des secours et évacuer les personnels et publics.</p> <p>L'article L.230-2 du Code du travail stipule que le chef d'établissement doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et morale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires</p> <p>L'Equipier de Première Intervention doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être capable de réagir lors d'un début d'incendie. - Mettre en œuvre une tentative d'extinction à l'aide d'un extincteur. - Isoler les risques. - Prévenir les secours.
Public concerné	Tous les salariés souhaitant se former à la manipulation des extincteurs sur des départs de feux réels et l'évacuation.
Prérequis	Aucun prérequis
Modalité d'admission	Admission sur dossier et entretien
Programme de formation détaillé	<p>SEQUENCE 1 : THEORIE DU FEU</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La définition de la combustion 2. Le triangle du feu (un combustible, un comburant, l'énergie d'activation) 3. La fumée et ses dangers 4. Les 5 dangers 5. La conduite à tenir face à un local enfumé 6. La propagation du feu i. Les différents modes de propagation 7. Le permis feu 8. Les classes de feu 9. La manipulation des extincteurs 10. Les classes de feu 11. Les types d'extincteurs 12. Les différents agents extincteurs et leur action 13. Information du Système Sécurité Incendie + Gestion du SSI 14. Organisation des secours 15. Le message au secours 16. Les informations à communiquer 17. L'EVACUATION PROPRE A VOTRE ETABLISSEMENT + VISITE <p>SEQUENCE 2 : EXERCICES PRATIQUES AVEC MANIPULATIONS SUR FEU REEL (BAC A FEU ECOLOGIQUE)</p>
Validation de la formation	<p>Evaluation Formative</p> <p>Délivrance d'une ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION Equipier de Première Intervention.</p>
Modalités pédagogiques	Exposés théoriques / Mises en situation pratiques / études de cas et partage d'expériences.
Moyens et supports pédagogiques	WIFI GRATUIT pour les stagiaires souhaitant accéder à internet + livret de formation fourni à chaque stagiaire + salle de cours équipée + Plateau pédagogique avec SSI CATEGORIE A + Matériel pédagogique Spécial pour sécurité Incendie
Accessibilité	<p>Formation accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation.</p>
Durée de la formation et horaire de base	3 heures (1/2 journée)
Profil du formateur	Formateur en Risque Incendie, Agent SSIAP 2 minimum
Tarif de la formation	Formation en interentreprise : 84€ Net par Stagiaire / Intra : Nous contacter

Lieu de la formation	113 rue Alphée Maziéras 24000 PERIGUEUX
Formation éligible au CPF	Non
Contact / Information / demande de dossier de pré-inscription	Agnès NEGADI – Gestionnaire Administrative et Commerciale 113 rue Alphée Maziéras 24000 PERIGUEUX 05 53 06 86 47 formation@groupe-ass.com

Qui peut financer ma formation?

Que vous soyez un professionnel, une entreprise ou un particulier vous pouvez demander une prise en charge auprès d'un organisme, nous vous donnons ci-dessous les principaux dispositifs de prise en charge :



Pour apprendre un métier:

Le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ; la période de professionnalisation, les emplois d'avenir.



Pour obtenir une qualification ou une certification reconnue :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
- Le CIF (Congé individuel de formation)
- La VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Le FIA (Formation Individuelle AGEFIPH)



Pour Faciliter le retour à l'emploi – LE POLE EMPLOI

- Le CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- La POE Individuelle ou collective (préparation opérationnelle à l'emploi)
- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- L'AFPR (action de formation préalable à l'embauche)



Autres financements :

- Le PFE (Plan de formation entreprise) /OPCO
- L'entretien professionnel, le CEP (Conseil en évolution professionnelle)

Notre équipe reste à votre écoute pour toutes questions

Consultez notre site internet et accédez à notre catalogue de formation, vous pouvez faire vos demandes d'inscriptions sur internet ! www.a2sformation.com

Retrouvez nous sur les reseaux
#a2sformation

